

# RÈGLEMENT DU « VI<sup>e</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE DESIGN MAIER S. COOP. »

## 1 - PRÉAMBULE

La société Maier S. Coop. lance le « VI<sup>e</sup> Concours International de Design Maier S. Coop », axé sur le Design Couleurs et Matières Automobile.

## 2 - THÉMATIQUE

Colour & Trim 2025.

Proposer un nouveau concept de couleurs et de matières pour un véhicule du futur adapté à un de ces marchés : Chine, Inde, NAFTA ou Europe.

Il s'agit de bâtir un projet basé sur les opportunités ou les contraintes liées au monde de l'automobile en 2025.

Les propositions devront se focaliser sur l'aspect esthétique et fonctionnel des couleurs et des matières utilisées dans le projet.

Il sera demandé d'accompagner chaque projet d'une approche technologique du concept présenté.

## 3 - PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute personne, physique ou morale, se présentant tant individuellement qu'en groupe.

## 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les projets devront être constitués des 4 livrables suivants :

### 1) Panneau de Tendances

Le Panneau de Tendances doit indiquer les orientations stylistiques, les univers ou les harmonies choisis par le candidat, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur des véhicules.

Le livrable doit comporter au minimum 1 image A3, au format png de haute qualité ou jpg 300 dpi.

### 2) Palette de Matériaux

La Palette de Matériaux doit concrétiser sous forme de maquettage ou d'échantillon les aspects visuels et tactiles proposés dans le projet.

Le livrable doit être présenté sur un ou plusieurs supports A3 à l'italienne.

### 3) Application Véhicule

L'application au Véhicule doit illustrer le concept appliqué au véhicule du futur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en prenant de soin de traiter dans le détail les éléments suivants :

Extérieur :

Module frontal (par choc, calandre, emblème...)

Latéraux (baguettes, montants de porte...)

Intérieur :

Poignées de porte

Façade centrale

Le livrable doit être présenté sur une version numérique au format png haute qualité ou jpg 300 dpi.

N'importe quel véhicule pourra servir de base qu'il s'agisse d'un design propre ou d'un design actuel.

Les participants ne désirant pas dessiner ou utiliser un véhicule spécifique disposeront sur le site [www.maierinnovation.com/competition/homepage](http://www.maierinnovation.com/competition/homepage) de modèles avec quelques exemples d'applications.

Le livrable doit comporter au minimum 2 images A3 (intérieur/ extérieur), au format png de haute qualité ou jpg 300 dpi.

### 4) Abstract

L'Abstract doit présenter le projet avec toutes les explications jugées nécessaires pour faciliter la compréhension des livrables Panneau de Tendances, Palette de Matériaux et Application Véhicule.

La mention d'éventuelles technologies de production utilisables pour obtenir les finitions de Colour & Trim proposées sera appréciée (pour les participants professionnels uniquement).

L'Abstract sera rédigé en anglais.

Aucun des livrables ne pourra contenir d'éléments (nom, initiales, signature, etc.) permettant d'identifier le ou les auteurs.

Les projets incomplets pourront être disqualifiés.

## **5 - ENVOI DES PROJETS**

Les instructions pour l'envoi des projets sont disponibles sur le site [www.maierinnovation.com/competition/signin](http://www.maierinnovation.com/competition/signin)

## **6 - DÉLAI DE PRÉSENTATION DES PROJETS**

La période de présentation des Projets prendra fin le jeudi 12 mars 2015.

Les travaux présentés au concours ne seront pas rendus et il ne se produira aucun échange de correspondance ou d'information de toute nature à ce sujet.

## **7 - GARANTIES DONNÉES PAR LE PARTICIPANT**

Le participant à ce concours certifie et garantit à Maier S. Coop. ce qui suit :

Le Projet est original et n'a pas été présenté à aucun autre concours ni dans aucun autre cadre, de façon orale ou écrite.

Il est l'auteur exclusif et unique du Projet (si le Projet a été réalisé par plus d'une personne ou par une entreprise, ces personnes certifient et garantissent qu'elles en sont les auteurs exclusifs et uniques) et ce dernier ne viole, directement ou indirectement, aucun droit de tiers.

À la date de présentation du Projet à ce concours, il est l'unique et légitime titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle du Projet (si le Projet a été réalisé par plus d'une personne ou par une entreprise, ces personnes certifient et garantissent qu'elles sont les titulaires exclusifs et uniques de ces droits).

Si le participant est une personne physique, il garantit que le Projet n'a pas été réalisé dans le cadre d'une activité professionnelle ou de service pour le compte d'autrui.

## **8 - JURY**

Le Jury est responsable du choix des lauréats.

Les critères d'évaluation du Jury seront essentiellement les suivants :

Innovation des propositions de design.

Qualité des livrables.

Applicabilité au secteur automobile.

La composition définitive du Jury sera communiquée avant la date limite de présentation des projets.

## **9 - PRIX**

Trois prix seront décernés :

Prix pour les designers professionnels : Trophée et 8 000 euros

Prix pour les étudiants : Trophée et 4 000 euros

Prix à la meilleure palette de matériaux : Trophée et 3 000 euros

Si le Jury estime qu'aucun travail présenté ne remplit les conditions pour être primé, aucun prix ne sera décerné.

Les prix sont indivisibles.

Les décisions du Jury seront irrévocables.

## **10 - REMISE DES PRIX**

La cérémonie de remise des prix aura lieu fin juin 2015 à Bilbao – Bizkaia (Espagne).

## **11 - DIVULGATION DES PROJETS**

Les participants concèdent à Maier S. Coop. une autorisation pour publier, communiquer, présenter ou divulguer, de façon orale, écrite ou graphique, les projets présentés au concours, sous réserve de mentionner toujours l'auteur du projet.

## **12 - DEMANDE D'INFORMATION**

Pour plus d'information, veuillez vous adresser à :

[automotive\\_innovation@grupo.maier.es](mailto:automotive_innovation@grupo.maier.es)

## **13 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles des participants seront traitées par Maier S. Coop. conformément aux dispositions de la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, sur la Protection de Données à Caractère Personnel, à l'unique fin de réaliser le présent concours.

## **14 - LÉGISLATION APPLICABLE**

Le présent concours est assujetti à la législation espagnole.

## **15 - RÉOLUTION DE LITIGES**

En cas de litige entre le participant et Maier S. Coop en rapport avec le concours ou les dispositions de ce Règlement, la juridiction compétente sera le tribunal de Bilbao, Bizkaia (Espagne).

## **16 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours vaut pleine acceptation du présent Règlement.

## **17 - COMMUNICATIONS**

L'information officielle sur le concours figure sur le site [www.maierinnovation.com/competition/homepage](http://www.maierinnovation.com/competition/homepage) et toutes les communications, modifications et annonces relatives au Concours seront diffusées à travers ce site.

Le Comité Organisateur du Concours